

Couverture Supplémentaire Maladie :

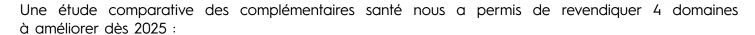
Février 2024

des évolutions soutenues par FO Énergie

Nous avons signé l'accord permettant de définir un socle de prestations minimales pour les candidats au futur appel d'offres concernant les évolutions de garanties pour votre complémentaire santé (CSMA).

Tout au long de la négociation de celui-ci, nous avons formulé des propositions visant à améliorer significativement votre couverture santé.

Ces propositions permettent des prestations de qualité tout en conservant des cotisations adaptées.





Nous avons recommandé une augmentation significative de la prise en charge des soins dentaires, en particulier pour les procédures d'Inlay-Onlay, et ce pour compenser une infime prise en charge de la Camieg. En proposant un remboursement à hauteur de 350 % de la Base de Remboursement (220 % actuellement), nous visons à offrir une meilleure accessibilité aux soins dentaires de qualité.

2. Chambre Particulière : 3 % du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS)

Pour garantir un confort optimal lors d'une hospitalisation, nous avons prôné une augmentation de la prise en charge des chambres particulières. En fixant le remboursement à 3 %, au lieu de 2,1 % PMSS actuel, nous visons à offrir un environnement propice à la récupération et au bien-être des agents.

3. Médecines Douces : 6 Séances à 60 €, limité à 90 %

Conscients de l'importance croissante des médecines douces dans le maintien de la santé et du bienêtre, nous avons accompagné une modification de la couverture pour ces traitements. En offrant jusqu'à 6 séances remboursées à hauteur de 90 %, avec un plafond de 60 € par séance, nous souhaitons encourager l'accès à des méthodes alternatives de soins complémentaires.

4. Psychologues : 6 Séances à 50 €

Cette prestation n'est pas dans la grille actuellement, mais face à la croissance des problèmes de santé mentale, nous avons souhaité une ouverture de prise en charge des consultations chez les psychologues. En proposant le remboursement de 6 séances à hauteur de 50 € chacune, nous cherchons à faciliter l'accès aux soins psychologiques et à contribuer à la santé mentale globale de tous. Et ce face au dispositif d'État «Mon soutien psy» qui n'a toujours pas fait ses preuves.

Face à un gouvernement en retrait dans le domaine de la santé, nous restons résolument engagés pour protéger votre pouvoir d'achat tout en améliorant les garanties afin d'assurer votre bien-être et la satisfaction de tous.

Nous serons vigilants à ce que les répondants à l'appel d'offres aient une santé financière de bon niveau afin de respecter leurs obligations sur le long terme.